



LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE LILLE

Vu le décret n° 89 902 du 18 décembre 1989 relatif aux IEP dotés d'un statut d'établissement public rattaché à une université et notamment, son article 20 ;

Vu le décret n° 91 562 du 13 Juin 1991 portant création de l'Institut d'études politiques de Lille ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation portant nomination de monsieur **Pierre Mathiot**, directeur de l'Institut d'études politiques de Lille pour une durée de cinq ans à compter du 1er mars 2019 ;

VU le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-6-1, L. 841-5, D. 841-2 et s. ;

VU la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

VU le décret N° 2018-64 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation ;

VU le décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation

AR R E T E

Article 1 :

La contribution Vie étudiante et de campus est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention. La commission vise à programmer les actions financées par cette contribution, à en assurer le suivi et à réaliser le bilan de l'utilisation de ces fonds.

La commission assure la répartition des montants affectés aux différentes actions, en conformité avec les directives réglementaires.

Article 2 :

La Commission Contribution Vie étudiante et de campus associe tous les acteurs de la vie étudiante. Elle comprend treize membres titulaires avec voix délibératives :

- Le Directeur de Sciences Po Lille ou son représentant.

Pierre Mathiot

- Le Directeur du CROUS ou son représentant.

Emmanuel Parisis

- Deux enseignants dont un élu au
Conseil d'administration

Sandrine Lévêque
Cécile Chalmin

- Quatre étudiants élus au Conseil d'Administration.

Manon Projean
Camille Plages
Anna Morgano
Alec Bertin

- La chargée de mission Egalité de genre

Catherine Saupin

- Le référent Handicap pour les étudiants

Bénédicte Gautier

- La référente de la vie étudiante et associative

Léa Moine

- Le chargé de mission inclusion

David Delfolie

Article 3 :

Elle est présidée par le directeur de l'Institut dont la voix est prépondérante en cas d'égalité des suffrages.

Lille, le 26 septembre 2023

Pierre Mathiot



Directeur de Sciences Po Lille

